

## PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du mardi 14 juin 2022

Etaient présents : Laurent TEIL, Antonia BOURDON, Julien JODAR, Claude FAYAN, Alain PITON, Sophie REBOREDO, Denis MAZARD, Dominique FONLUPT, Sandra LEON, Myriam MANOUVRIER, Nathalie MOREL, Cécile PONTRELLI, Orane SACHAU, Pascale VALLET et Michel VERRAT.

Absents excusés avec procuration : Jacques BERTHET (procuration donnée à Mme REBOREDO) Didier SERRE (procuration donnée à M. JODAR) Magalie ARNAUD (procuration donnée à Mme MOREL)

Absents excusés sans procuration : -- Rémi ASTIER

Absents non excusés : --

Mme Cécile PONTRELLI a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Mme Renée DOREL et de son remplacement par Mme Orane SACHAU.

### 1°) Approbation du PV de la réunion du mardi 17 mai 2022

Mme MOREL demande des explications sur l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (=AMO) et l'engagement pris par la commune avec AMOLAND.

M. le Maire lui précise que trois devis ont été reçus pour la prestation du projet d'extension des écoles, à ce stade un devis a été signé avec AMOLAND pour la 1<sup>ère</sup> phase du projet.

Une rencontre avec les deux directrices d'école et M. TEISSIER de la société AMOLAND est programmée pour prendre note des besoins des écoles afin de réaliser des hypothèses d'extension.

Mme MANOUVRIER signale qu'elle a été notée présente dans les délibérations alors qu'elle était absente.

### 2°) Désignation du secrétaire de séance :

Mme PONTRELLI se porte volontaire pour cette réunion.

### 3°) Commission communale pour Mme SACHAU :

Mme SACHAU précise qu'elle n'a pas encore pris de décision quant aux commissions dans lesquelles elle souhaite s'inscrire. Elle est en cours de réflexion. M. Le Maire rappelle que Mme DOREL avait fait le choix d'être membre de la commission « urbanisme » et de la commission extra-communale « foire ».

### 4°) Vente du restaurant « Au P'tit Sablonnais », annulation de loyers et remboursement anticipé de l'emprunt (délibération n°2022-044)

M. JODAR, adjoint délégué aux finances, informe l'assemblée que la vente du restaurant « Au P'tit Sablonnais » a été finalisée le 30 mai dernier chez le notaire. La commune peut donc effectuer le remboursement par anticipation de l'emprunt souscrit lors de l'acquisition du bien.

En raison de la COVID-19 en 2020, un décalage dans les versements des loyers avait été accordé en soutien à ce commerce, il est précisé qu'il reste à ce jour trois mois de loyers à encaisser par la commune à raison de 800€ mensuel. M. JODAR propose d'annuler les loyers restants dus soit un montant de 2 400€.

Ouï l'exposé de M. JODAR, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- prend acte de la vente définitive du restaurant « Au P'tit Sablonnais » au 30 mai 2022
- décide de procéder au remboursement par anticipation de l'emprunt souscrit lors de l'acquisition du bien
- d'annuler les trois mois de loyers restants dus soit 2 400,00€TTC.

## **5°) Foire aux dindes – modification de la délibération n° 2022-028 (délibération n°2022-045)**

M. JODAR, adjoint et vice-président de la commission « foire » rappelle à l'assemblée les termes de la délibération n°2022-028 en date du 17 mai 2022 surtout pour les points concernant le placier et les tarifs de la foire.

### **a) Délégation de service public pour le placier :**

Considérant l'absence de réponse à l'appel d'offres pour la délégation de service public pour le placier de la foire aux dindes, M. JODAR propose de déclarer infructueux l'appel d'offres et de procéder à une négociation avec l'ancien placier.

M. MAZARD aimerait connaître la durée du prochain contrat avec le placier.

M. JODAR précise qu'il sera rédigé pour 3 ans renouvelable par tacite reconduction annuellement.

### **b) tarifs modifiés :**

M. JODAR précise qu'il y a lieu de modifier la délibération n° 2022-028 relative aux tarifs de la foire 2022 en mentionnant les tarifs en Toutes Taxes Comprises et non Hors Taxes sans pour autant augmenter les montants.

Où l'exposé de M. JODAR, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- de déclarer infructueux ledit appel d'offres conformément à l'article 59-III du Code des Marchés Publics du fait d'absence de réponses
- de procéder à une négociation avec l'ancien placier pour établir un nouveau contrat,
- de modifier les tarifs de la foire de la façon suivante :
  - stand classique : 13,50€TTC le mètre linéaire pour 2 jours
  - suppression du tarif forfaitaire à la journée
  - frais d'inscription maintenus à 20,00€TTC par dossier
  - création d'un forfait «ordures ménagères » de 10,00€TTC pour l'ensemble du week-end
  - espace « fête foraine » :
    - vendeurs de confiseries ou d'autres denrées alimentaires/manège de type pêche aux canards ou tir à la carabine) : 13,50€TTC le mètre linéaire pour 2 jours
    - suppression du tarif forfaitaire à la journée
    - manèges de catégorie (manèges et attractions pour enfants) : 350,00€TTC pour les 2 jours
    - manèges de catégorie 2 (manèges à sensation limitée) et plus : 500,00€TTC pour les 2 jours
    - frais d'inscription maintenus à 20,00€TTC par dossier
    - création d'un forfait « ordures ménagères » de 10,00€TTC pour l'ensemble du week-end et par animation
    - création d'un forfait « consommation électrique » de 50,00€TTC pour l'ensemble du week-end par animation nécessitant un branchement électrique

## **6°) Journée guinguette du 14 juillet 2022 – fixation des tarifs des repas (délibération n°2022-046)**

Mme REBOREDO, adjointe au maire vice-présidente de la commission « affaires culturelles, communication, relations avec les associations » informe l'assemblée de la programmation d'une journée guinguette le jeudi 14 juillet prochain avec repas le midi. Les repas seront réservés en mairie et encaissés sur la régie « festivités ». Les tarifs de 20€ pour les adultes et 8€ pour les enfants sont soumis à l'assemblée.

Mme REBOREDO précise que trois devis ont été demandés et que le traiteur « La Toque Dauphinoise » a été retenu par l'ensemble des membres de la commission.

Mme LEON souhaite des précisions quant à l'âge limite pour le repas « enfant ».

Mme VALLET suggère de ne pas mettre d'âge limite pour le repas « enfant », chacun pouvant ainsi manger selon son appétit étant bien entendu que le repas « enfant » est moins conséquent que celui des adultes.

Débat est lancé quant au minimum de repas que le traiteur accepte pour cette prestation. Le devis a été fixé sur la base de 150 repas, Mme REBOREDO précise que le traiteur accepte de venir en dessous de cette jauge mais que son tarif de base sera revu un peu à la hausse.

Où l'exposé de Mme REBOREDO, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents moins une abstention (M. FONLUPT), décide :

- de fixer les tarifs du repas à 20€TTC pour les adultes et 8€TTC pour les enfants (sans restriction d'âge)
- d'encaisser les repas sur la régie « festivités ».

#### **7°) modification de la régie « festivités » (délibération n°2022-047)**

Suite à la délibération n°2022-046 décidant l'organisation d'un repas guinguette le jeudi 14 juillet prochain et le paiement en mairie des repas, Mme REBOREDO, adjointe au maire, précise qu'il y a lieu de modifier les termes de la régie « festivités » pour l'encaissement des repas.

Il est rappelé à l'assemblée que :

- la régie « festivités » permet actuellement l'encaissement des entrées des festivités : automne lyrique, théâtre, concert, spectacles divers et des droits de place pour le marché des bouquinistes.
- Les tarifs sont obligatoirement et préalablement à chaque festivité, fixés par délibération du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- de modifier la régie « festivités » en incluant l'encaissement de repas pour des festivités organisées par la commune. Les tickets devront être de couleur différente selon les tarifs fixés par délibération
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté modificatif pour la dite régie.

#### **8 °) Accord de principe sur 1 garantie d'emprunt – SDH – acquisition de 16 logements (10 PLUS + 6 PLAI) (délibération n°2022-048)**

Monsieur le Maire expose que le SDH Groupe ActionLogement a été sollicité par la société ABC PROMOTION titulaire d'un PCVD permettant la réalisation de 33 maisons individuelles groupées dont 16 logements locatifs sociaux.

Le financement de ces acquisitions, dont le coût s'élève à 3 214 667€TTC, nécessite en effet une garantie des emprunts afférents.

Cet organisme sollicite l'accord de principe de la commune de Sablons sur les montants de garantie d'emprunts qui seront demandés à hauteur de 20% soit 642 933,40€.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le montant d'emprunt garanti par une collectivité est encadré par plusieurs ratios et plafonds, visant à limiter les risques encourus par la collectivité.

Il précise également que la commune est déjà engagé par des garanties d'emprunts pour un capital garanti restant dû au 31/12/2021 de 827 456,87€.

M. FONLUPT s'interroge sur les risques encourus par la commune. Réponse est faite par M. JODAR que le risque est minime.

Vu le montant des emprunts déjà garantis par la commune, M. Le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur un montant de 400 000€ et non de 642 933,40€ comme demandé.

M. le Maire précise que l'octroi de la garantie définitive fera l'objet d'une délibération ultérieure après transmission du contrat de prêt définitif par la société SDH Groupe ActionLogement.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2252-1 et D.1511-30 et suivants,

Vu la demande formulée par SDH Groupe ActionLogement détaillant les conditions de financement par la Caisse des Dépôts et Consignations du projet d'acquisition de logements,

Vu la réglementation relative à l'octroi de garanties d'emprunts par les communes pour la réalisation de logements sociaux,

Vu les recommandations de la trésorerie en date du 25 mai 2022,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal formule un accord de principe sur la demande de garantie d'emprunt faite par SDH Groupe ActionLogement pour un montant maximum de 400 000€ pour l'acquisition de 16 logements locatifs sociaux.

### 9°) Modifications budgétaires (délibération n°2022-049)

M. JODAR, adjoint délégué aux finances, informe l'assemblée qu'il est souhaitable de procéder à quelques réajustements budgétaires au vu des dépenses engagées depuis le vote du budget 2022.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, de valider les modifications budgétaires ci-dessous :

section de fonctionnement	dépenses	chapître	article	montant
		11	61521	1 000.00 €
			61524	1 500.00 €
			6225	1 500.00 €
			6226	500.00 €
	65	65372	750.00 €	
	sous-total			5 250.00 €
	recettes	70	70311	560.00 €
			7067	1 600.00 €
			70848	2 000.00 €
75		75814	1 090.00 €	
sous-total			5 250.00 €	
section d'investissement	dépenses	opération		montant
		16	achat de matériel de bureau mairie	6 500,00€
		71	centre socioculturel	5 000.00 €
	75	opérations nouvelles	- 11 500.00 €	
sous-total			- €	

### 10°) Compte rendus des différentes commissions :

#### a) commission « affaires culturelles, communications, relations avec les associations »

Mme REBOREDO informe l'assemblée sur les différentes manifestations programmées et activités de la commission :

- 1) les spectacles de Noël commandés auprès de Travail Et Culture (TEC) ont été reportés pour les écoles. Les représentations sont planifiées au 20 juin pour l'école élémentaire et au 28 juin pour l'école maternelle.
- 2) La fête de la musique aura lieu le mardi 21 juin sur la place des mariniers
- 3) Le 13 juillet : feu d'artifice tiré depuis le pont + bal populaire sur la place des mariniers
- 4) Le nouveau site internet de la mairie est sur le point d'être mis en ligne.

#### b) Commission « affaires scolaires, enfance/jeunesse, conseil municipal des enfant » :

- 1) M. le Maire fait le compte rendu du dernier conseil de l'école élémentaire qui a eu lieu le jeudi 09 juin :

- les besoins en matériel informatique sont toujours d'actualité mais M. le Maire a bien précisé aux enseignants que les prochaines acquisitions ne pourront être faites qu'avec l'obtention de subvention.
- Mme la directrice a fait un rappel à la bienveillance entre les élèves et a encouragé les parents à en faire de même.
- la fête des écoles est programmée pour le vendredi 24 juin prochain.

Mme LEON s'étonne que les comptes rendus des conseils d'écoles ne soient plus transmis aux élus. Il lui est rappelé que les membres de la commission des affaires scolaires en est destinataire mais M. Le Maire s'engage à ce que l'ensemble des élus en soit désormais destinataires.

## 2) Conseil Municipal des Enfants (= CME) :

Mme PONTRELLI dresse le bilan de l'action « ramassage des déchets » menée ce samedi par le CME. Il y a eu peu de participants tant au niveau des enfants que des parents et/ou administrés. Il se peut que cet absentéisme soit lié au fait qu'il y avait trop d'activités le même jour pour les enfants.

Le constat a été fait qu'il y avait moins de gros déchets par rapport à l'an dernier.

Une réflexion est en cours sur le choix de la date : il serait peut-être plus judicieux de reconduire cette action en avril.

Le CME souhaite que l'acquisition des nouvelles poubelles soit réalisée sur l'année 2022.

Une bande dessinée a été réalisée avec la participation de M. MONTAGNON, conseiller numérique à la médiathèque. Elle sera prochainement diffusée auprès des administrés.

Le CME envisage de reconduire l'animation « déplacements doux à Sablons » le samedi 04 septembre prochain. Des vélos électriques seront loués ainsi que 2 rosalias. Constat a été fait qu'une seule rosalie ne suffisait pas : trop de délai d'attente. Le problème de la sécurité sur le quai du Rhône est évoqué : malgré les barrières de sécurité, des véhicules à moteur circulent. Il est envisager de mettre un véhicule en travers de la route pour bloquer convenablement et en sécurité le quai lors de cette animation.

Une rencontre est programmée en septembre avec l'équipe enseignante pour organiser les prochaines élections pour le CME.

Le CME va pouvoir participer à un atelier avec la CNR sur le problème des moustiques et dans cet esprit réaliser des nichoirs à oiseaux, étant bien entendu que les oiseaux se nourrissent de moustiques.

Le CME va participer aux ateliers de la transition écologique le samedi 09 juillet prochain.

Le CME recherche un animateur pour encadrer et réaliser d'autres animations avec les enfants. Il se peut que la prochaine réunion du CME se fasse en présence d'un animateur.

### c) Terrain communal avec hangar situé près de l'aire d'accueil des gens du voyage

M. le Maire informe l'assemblée de la proposition de la communauté de communes entre Bièvre et Rhône quant au devenir du hangar et de la parcelle communale situés près de l'aire d'accueil des gens du voyage :

1. cession de la parcelle communale à EBER
2. démontage du hangar
3. vente par EBER de la parcelle ou étude du devenir de cette parcelle

M. JODAR aimerait connaître les possibilités d'utilisation de cette parcelle.

M. VERRAT suggère de ne pas envisager l'agrandissement de l'aire d'accueil car elle est suffisamment grande par rapport aux obligations légales pour la commune.

M. Le Maire souhaite connaître la position des élus par rapport à ce projet de vente.

L'ensemble du conseil est favorable à cette vente.

Ce point sera délibéré et voté lors d'une prochaine réunion.

### d) Formation IRMA :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la prochaine formation de l'IRMA sur les risques majeurs est programmée pour le 23 juin prochain et qu'il reste, à ce jour, 3 places de disponible.

### e) Cérémonie du 18 juin :

M. Le Maire informe les élus qu'en raison des travaux aux abords du monument aux morts de la commune de Serrières, la cérémonie sera faite exclusivement sur Sablons.

Le verre de l'amitié sera offert par la commune de Sablons en présence des élus de Serrières.

### f) Fermeture du gymnase :

Il est porté à la connaissance des élus, qu'en l'absence de M. MALBURET pour le week-end prochain, il est demandé à un élu d'accepter d'aller ouvrir et fermer le portail du gymnase et le portillon du centre socioculturel de vendredi soir à samedi soir.

Mme VALLET se porte volontaire.

Débat est lancé sur l'opportunité de rénover l'ancien logement du gardien du centre socioculturel afin de remettre un gardien.

Les conditions de recrutement seront débattues lors d'une prochaine réunion.

**g)** Lettre de France Nature Environnement (= FNE) :

M. Le Maire informe les élus du courrier envoyé par cet organisme à Mme LIMON, députée, critiquant fermement la non-réactivité de la mairie par rapport aux déchets sauvages constatés sur la commune.

M. Le Maire précise que depuis de nombreuses années, de mauvaises habitudes avaient été prises par l'ancienne municipalité, de stocker des déchets sur une parcelle communale non appropriée à cet effet.

Suite à la réception de ce courrier, il a entrepris de faire nettoyer la parcelle concernée avec une prise en charge financière de la location des bennes par la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône.

Reste à la charge de la commune, la location d'un tractopelle pour déblayer les déchets trop lourds pour le véhicule communal.

M. VERRAT suggère, une fois la parcelle mise à nue, de la reboiser.

M. le Maire précise qu'une partie de cette parcelle est classée en zone humide, il y a donc une réglementation précise quant à l'usage qui peut être fait de ce terrain.

Une réponse sera faite à FNE par la commune.

De plus, M. le Maire envisage de communiquer dans la presse locale sur l'action menée par la municipalité actuelle pour réparer les anciens usages de la commune sur cette parcelle.

Il précise également qu'un merlon sera fait pour bloquer l'accès à l'arrière de la parcelle.

Mme PONTRELLI s'inquiète du projet de transfert de la déchetterie de Sablons sur Salaise sur Sanne et de l'éventuelle recrudescence ensuite de dépôts sauvages sur la commune.

**h)** Vol de fleurs devant la mairie et l'église

Constat avait été fait samedi matin de la disparition de fleurs dans les massifs devant la mairie et l'église.

Les plantes ont été retrouvées derrière l'église et replantées. Il n'y a aucune garantie de leur reprise naturelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h45.

\*\*\*\*\*

### **Approbation du PV de la séance du mardi 14 juin 2022**

<b>M PRENOM</b>	<b>QUALITE</b>	<b>Observations éventuelles + signature</b>
Laurent TEIL	Maire	
Antonia BOURDON	1ère adjointe	
Julien JODAR	2 <sup>ème</sup> adjoint	
Claude FAYAN	3ème adjointe	
Alain PITON	4ème adjoint	

Sophie REBOREDO	5 <sup>ème</sup> adjointe	
Magalie ARNAUD	Conseillère municipale	Excusée procuration donnée à Mme MOREL
Rémi ASTIER	Conseiller municipal	excusé
Jacques BERTHET	Conseiller municipal	Excusé procuration donnée à Mme REBOREDO
Dominique FONLUPT	Conseiller municipal délégué	
Sandra LEON	Conseillère municipale	
Myriam MANOUVRIER	Conseillère municipale	
Denis MAZARD	Conseiller municipal	
Nathalie MOREL	Conseillère municipale	
Cécile PONTRELLI	Conseillère municipale	
Orane SACHAU	Conseillère municipale	
Didier SERRE	Conseiller municipal	Excusé procuration donnée à M. JODAR
Pascale VALLET	Conseiller municipal	
Michel VERRAT	Conseiller municipal	